



Fiche Projet

Intitulé	Participer à la création de la permanence d'accompagnement de Châteauroux et à son fonctionnement sur l'année 2017 Montant à financer 3000 €
Le projet	<ul style="list-style-type: none">• Les permanences d'accompagnement : elles se déroulent dans les établissements de santé, ce sont des lieux d'écoute, de partage et d'accompagnement pour les patients douloureux chroniques et leur entourage. Elles sont gratuites, ouvertes à tous et à toutes dans toute la France. Les permanences sont assurées par des Patients Experts bénévoles de l'AFVD formés à l'Education Thérapeutique. Les permanences sont créées en partenariat avec les professionnels de santé qui les considèrent comme un outil indispensable pour compléter leur prise en charge des patients• Le choix de la localisation : l'implantation de l'AFVD dans une nouvelle région répond à sa stratégie de développement sur l'ensemble du territoire national• L'équipe médicale d'accueil : 1 établissement demandeur, le Centre de traitement de la Douleur de Châteauroux• Le(a) bénévole : un(e) patient(e) recruté(e) avec l'aide de l'équipe médicale selon la procédure AFVD, réside à proximité de Rennes. A former.

Les résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patients accueillis : prévision de 30 patients en 2017 avec doublement éventuel de la permanence en 2018 • Taux de satisfaction des patients : l'évaluation menée sur les autres permanences fait ressortir un taux de 90 % de satisfaction • Partenariat avec l'équipe médicale : l'équipe communique sur la présence de l'AFVD, la bénévole rend compte de son action et participe aux réunions auxquelles elle est conviée.
Le financement	<ul style="list-style-type: none"> • La création de la permanence : réunion de travail avec l'équipe médicale et la bénévole impliquant le déplacement de la Directrice de l' AFVD 200 € • La formation du Patient Expert <ul style="list-style-type: none"> ✓ La formation théorique (40 h en formation), déplacement et hébergement) 2000 € ✓ La formation pratique (sous forme de parrainage par un patient expert chevronné animant une permanence dans une autre région, 2 déplacements) 500 € • Frais de fonctionnement (documentation, envois postaux, frais de secrétariat, remboursement des frais de déplacements de la bénévole) 300 €